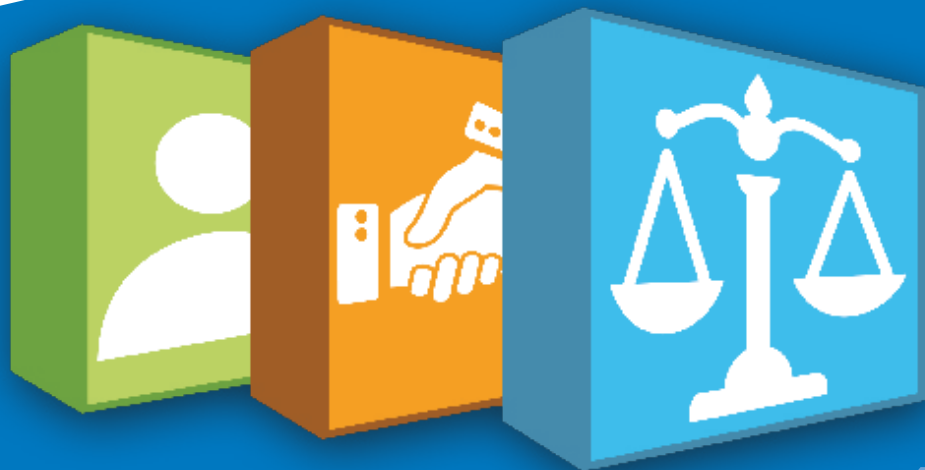


**Ville
d'Istres**



LA MAISON DU
CITOYEN

**Accès au Droit
et Médiation Sociale**

SERVICES DE LA VILLE D'ISTRES

POINT ACCUEIL HANDICAP (PAH)

Sur rendez-vous au 04 13 29 56 20

■ Accompagnement administratif et social des bénéficiaires dans leurs démarches (information, orientation, aide à l'instruction des dossiers).

SERVICE FAMILLES MONOPARENTALES EN DIFFICULTÉ

Sur rendez-vous au 06 71 17 74 47.

Le lundi matin et le vendredi, à l'Hôtel de Ville - Le lundi après-midi, au Centre Social des Quartiers Sud - Tous les mardis et jeudis matin de 8h30 à 12h30, à la Maison Du Citoyen - Le mardi après-midi, au Centre Social «la Farandole» - Le mercredi matin, à la Mairie Annexe d'Entressen.

■ Écouter, Accompagner, Renseigner et Orienter les familles - Violence conjugale.

SERVICE QUALITÉ DE HABITAT

Sur rendez-vous, auprès de la MDC, au 04 13 29 56 20 ou au 06 07 40 10 78.

■ Lutte contre l'habitat indigne, l'insalubrité et le péril.

SERVICE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET MÉDIATION SOCIALE

Appeler 0800 126 756 - Allo Quiétude.

■ Gestion à l'amiable des conflits de voisinage et des troubles à la tranquillité publique.

PARTENAIRES DU POINT D'ACCÈS AU DROIT

AMELI PROVENCE (ASSOCIATION MULTISERVICES EMPLOI LIENS ET INSERTION)

Tous les mardis de 13h30 à 17h et le 4^e mercredi du mois de 13h30 à 17h

Chantiers d'insertion au 04 90 57 09 18 pour info et sur RDV

ASSOCIATION D'ACCÈS ET DE MAINTIEN AU LOGEMENT (ADAMAL)

Sur rendez-vous au 04 42 11 02 80

■ Pour toute personne confrontée à une problématique de logement.

ASSOCIATION DE PRÉVENTION ET DE RÉINSERTION SOCIALE (APERS)

Les 2^e et 4^e lundi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous au 04 42 52 29 00.

■ Service d'aide aux victimes et d'activité judiciaire.

Egalement présent au commissariat de police d'Istres, tous les jours (sauf le mardi) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

AVOCAT GÉNÉRALISTE (CDAD13)

Le 2^e jeudi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

■ Consultations juridiques gratuites ouvertes à tous pour obtenir un avis éclairé sur vos droits d'ordre général.

AVOCAT DU TRAVAIL (CDAD13) Sur rendez-vous auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

AVOCAT SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (CDAD13)

Le 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC, au 04 13 29 56 20.

■ Pour toutes vos questions de droit d'ordre familial. Egalement accessible aux moins de 18 ans non accompagnés.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 04 86 17 91 97.
Service administratif au 32 30.

■ Permanence sociale pour les allocataires.

CENTRE ASSOCIATIF POUR FAMILLE EN CRISE - LA RECAMPADO MÉDIATION FAMILIALE

Les 2^e et 4^e mardis du mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC.

■ Lorsque la communication, dans les familles, est rompue et que des décisions sont à prendre, principalement dans les situations de séparation.

ECOUTE FAMILLE

Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous auprès de la MDC.

■ Ecoute et soutien pour toutes difficultés d'ordre familial.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Sur rendez-vous auprès de la MDC au 04 13 29 56 20
ou en ligne www.conciliateursdefrance.fr

■ Le conciliateur de justice recherche le règlement amiable d'un différend.

DÉFENSEUR DES DROITS

Les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois, à partir de 9h, et le 1^{er} et 3^{ème} vendredis, à partir de 9h30, sur rendez-vous, auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

■ Pour assurer la défense de vos droits, si vous êtes lésé par le dysfonctionnement d'un service public ou si vous êtes victime d'une discrimination. Il est également chargé de défendre les droits de l'enfant et de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

ÉCRIVAIN PUBLIC

Les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois, de 16h à 17h, sur rendez-vous, auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

■ Pour lire, renseigner et aider à la compréhension des démarches administratives (déclaration d'impôts, questionnaire CAF, dossier de bourse...). Pour rédiger les lettres administratives, personnelles ou relire les documents. Les CV et lettres de motivation n'entrent pas ces interventions.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Sur rendez-vous auprès de la Direction Départementale de la PJJ au 04 42 42 30 70.

■ Accompagnement et suivi des mineurs (jeunes en danger ou jeunes délinquants) par l'intermédiaire des éducateurs.

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rendez-vous au 04 42 91 53 20.

■ Suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire et des personnes condamnées.

SOS FEMMES 13

Tous les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

■ Aide aux femmes victimes de violences conjugales.

UFC QUE CHOISIR

Tous les lundis de 14h à 17h et tous les vendredis de 9h à 11h, sur rendez-vous auprès de la MDC au 04 13 29 56 20.

■ Conseils sur les règlements à l'amiable de tous litiges liés à la consommation (problème locatif, copropriété, construction, banque, assurance, contrats...)

LA MAISON DU CITOYEN, UN SERVICE PUBLIC MUNICIPAL

C'est un POINT D'ACCES AU DROIT, c'est à dire un lieu d'accueil gratuit et confidentiel, ouvert à tous les istréens, permettant d'apporter une information de qualité sur les droits et devoirs des personnes confrontées à un problème juridique ou administratif.

La Maison du Citoyen est aussi le siège de la Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale (DCCS) de la Ville d'Istres.

Ce service favorise la médiation sociale dans la résolution des conflits de voisinage et la restauration de la tranquillité publique (ALLO QUIETUDE 0800 126 756).

Il veille à la bonne qualité de l'habitat sur la commune en lien avec les partenaires publics.

Il coordonne les programmes d'engagement dédiés aux jeunes tel que le Service Civique, le Corps Européen de Solidarité et le BAFA CITOYEN ainsi que les dispositifs de participation démocratique à la vie locale comme le Conseil Municipal des Jeunes (CDJ) et le Conseil des Sages (CDS).

Ce service contribue au Contrat de Ville Istres, Ouest Provence 2015/2022, accompagne des familles et mets en place des actions de prévention des discriminations.

Des réseaux de professionnels engagés dans le champ du handicap, de la prévention de l'enfance en danger ou des violences faites aux femmes sont régulièrement réunis au sein de cet espace.

La Maison du Citoyen est un lieu d'élaboration de projets et de consolidation d'initiative citoyenne.



Les consultations font l'objet d'une prise de rendez-vous à effectuer auprès de la Maison du Citoyen sur place, par téléphone (04 13 29 56 20) ou par mail (dccs@istres.fr)

LA MAISON DU CITOYEN
ISTRIMUM - CEC LES HEURES-CLAIRES
Tél. 04 13 29 56 20 /courriel : dccs@istres.fr
Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30

